**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 42 (1897)

Heft: 3

Rubrik: Actes officiels

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## ACTES OFFICIELS

Arriérés de solde et de pensions des anciens régiments suisses au service d'Espagne. — Le Conseil fédéral a pris l'arrêté suivant:

1. Il sera procédé à la liquidation des arriérés de solde et de pensions des anciens régiments suisses au service d'Espagne.

Seront versées dans la liquidation, le cas échéant, les sommes dont le recouvrement pour le compte de ces régiments aurait lieu avant la clôture de la répartition.

- 2. La répartition se fera au marc le franc entre les créances vérifiées. Néanmoins, les ayants droit d'un même régiment seront payés par privilège sur les fonds revenant à ce régiment, sans préjudice des autres causes de préférence dont justifieraient les intéressés.
- 3. Sont admis à la vérification des créances tous les ayants droit dont les prétentions n'ont pas été payées dans les liquidations ouvertes en 1856-57 et en 1899.
- 4. Les ayants droit à la répartition sont sommés de s'inscrire auprès du liquidateur, M. Jules Repond, avocat, à Berne, dans le délai de six mois à partir de la publication du présent arrêté. L'inscription des créanciers domiciliés en Espagne ou dans les colonies espagnoles doit, toutefois, être faite auprès de M. Lardet, consul général de la Confédération suisse à Madrid, ou auprès du consul suisse à Barcelone.
- 5. A défaut d'obéir à la mise en demeure intimée à l'article précédent ou d'observer les délais de procédure fixés par le liquidateur, les défaillants seront exclus de la répartition.
- 6. Le liquidateur vérifiera les créances et en prononcera l'admission ou le rejet, sous réserve de la ratification du Conseil fédéral.
  - 7. Les frais de liquidation seront prélevés sur la masse à partager.
- 8. La caisse d'Etat fédérale est chargée du paiement des sommes allouées.
- 9. Le présent arrêté sera publié par insertion dans la Feuille fédérale et par communication aux gouvernements cantonaux.

Le délai de six mois prévu à l'article 4 ne court, pour les intéressés domiciliés en Espagne ou dans les colonies espagnoles, qu'à partir des publications faites à Madrid et à Barcelone.

**Nominations, démissions, transferts.** — Le Conseil fédéral a nommé :

1. Commandant de la IIe brigade d'infanterie d'élite, M. Henri Wyss, d'Einsiedeln, lieutenant-colonel, actuellement commandant du 24e régiment d'infanterie d'élite, avec promotion au grade de colonel d'infanterie.

- 2. Commandant du 17e régiment d'infanterie d'élite, M. Paul Schiessle de Soleure, major, actuellement commandant du bataillon 5 d'infanterie d'élite, avec promotion au grade de lieutenant-colonel. Cette remise de commandement n'est que temporaire.
- 3. Commandant du 20e régiment d'infanterie d'élite, M. Edouard Leupold, de Zofingue, lieutenant-colonel dans l'état-major général, à Berne, avec transfert dans l'infanterie. Cette nomination n'a qu'un caractère temporaire.
- 4. Commandant du 16e régiment d'infanterie d'élite, M. J.-Théodore Schnider, de Baden (Argovie), lieutenant-colonel à Zurich, actuellement commandant du 21e régiment d'infanterie de landwehr.
- M. le colonel d'état-major Edmond de la Rive, à Genève, est chargé, à titre temporaire, du commandement de la IIe brigade d'infanterie et transféré, en même temps, dans l'infanterie.
- Sont promus lieut.-colonels d'infanterie, les majors: Albert Steiger, d'Arbon (Thurgovie), à St-Gall, chef d'état-major du VIIe arrondissement territorial; Paul von Moos, de Sachseln (Unterwald le-Haut), chef d'état-major du IVe arrondissement territorial; Frédéric Geiser, de Langenthal (Berne), chef d'état-major du Ve arrondissement territorial.
- M. Victor Pianta de Savognins (Grisons), précédemment capitaine dans le bataillon n° 8 de carabiniers, actuellement adjudant du bataillon n° 91 de fusiliers de landwehr, est nommé major d'infanterie (carabiniers) et commandant du bataillon n° 8 de carabiniers de landwehr.

Le Conseil fédéral a accepté la démission offerte par M. Rodolphe Alioth, colonel, à Bàle, de ses fonctions de chef du génie du IVme corps d'armée et par M. Alfred Laubi, lieutenant-colonel, à Coire, de ses fonctions de commandant du IVme équipage de ponts. Il les a rangés au nombre des officiers mis au bénéfice de l'article 58 de l'organisation militaire.

— Le Conseil fédéral a accepté pour le 31 mars prochain, avec remerciements pour les services rendus, la démission offerte par M. Rodolphe von Toggenburg de Laax (Grisons), capitaine, de ses fonctions d'instructeur d'infanterie de II<sup>me</sup> classe (VIII<sup>me</sup> division).

Le Conseil fédéral a procédé aux transferts ci-après dans le service territorial et des étapes:

I. Service territorial. — MM. Adrien Thélin, colonel d'infanterie, à La Sarraz, actuellement à disposition, à l'avenir commandant du Ier arrondissement territorial. Rodolphe Suter, colonel d'infanterie, à Zofingue, actuellement à disposition, à l'avenir commandant du Vme arrondissement territorial. Louis Stückelberger, lieutenant-colonel d'artillerie, à Frauenfeld, actuellement à disposition, à l'avenir commandant du dépôt d'artillerie de

campagne. Fr. Geiser, major d'infanterie, à Langenthal, actuellement premier adjudant du IIIme arrondissement territoral, à l'avenir chef d'étatmajor du Vme arrondissement territorial. Henri Romieux, major d'infanterie à Genève, actuellement à disposition, à l'avenir premier adjudant du Ier arrondissement territorial. Charles Kindlimann, major d'infanterie, à Berthoud, actuellement commandant du bataillon no 74 de fusiliers de landwehr, à l'avenir premier adjudant du IIIme arrondissement territorial. L. Habermacher, capitaine d'infanterie, à Lucerne, actuellement à disposition, à l'avenir deuxième adjudant du IVme arrondissement territorial. Henri Wehrli, capitaine d'artillerie à Zurich, actuellement dans le service des étapes, à l'avenir deuxième adjudant du VIme arrondissement territorial. Gustave Fueter, capitaine d'artillerie, à Berne, actuellement dans le service des étapes, à l'avenir deuxième adjudant du IIIme arrondissement territorial. Ferd. Jeanrichard, capitaine de cavalerie, à Vevey, actuellement à disposition, à l'avenir deuxième adjudant du Ier arrondissement territorial. Jos. Hübscher, premier-lieutenant vétérinaire, à Triengen, actuellement à disposition, à l'avenir au dépôt de chevaux no 4. J. Arnold, premier-lieutenant vétérinaire, à Menzigen, actuellement à disposition, à l'avenir au dépôt de chevaux nº 6.

H. Service des étapes. — MM. Th. Bühler, colonel d'infanterie, à Coire, actuellement à disposition, à l'avenir commandant de l'étape initiale, à Coire. Th. Fuchs, lieutenant-colonel d'infanterie, à Buochs, actuellement à disposition, à l'avenir commandant de l'étape initiale à Stans. Rod. Balsiger, lieutenant-colonel d'artillerie, à Berne, actuellement à disposition, à l'avenir commandant de l'étape initiale à Berne. J. Freiburghaus, lieutenant-colonel d'infanterie, à Spengelried, actuellement commandant de l'étape initiale, à Berne, à l'avenir commandant de l'étape de réunion à Berne. Ed. Blumer, major d'infanterie, à Schwanden, actuellement à disposition, à l'avenir commandant de l'étape initiale à Glaris. Ed. Hartmann, major d'artillerie, à Neuchâtel, actuellement dans le service territorial, à l'avenir remplaçant du commandant de l'étape de réunion à Lausanne. Charles Tiegel, major d'artillerie, à Zurich, actuellement à disposition, à l'avenir remplaçant du commandant de l'étape de réunion à Zurich. E. Dubied, major d'artillerie, à Couvet, actuellement à disposition, à l'avenir remplacant de l'étape de réunion à Berne. Emile Schmid, major de cavalerie, à Berthoud, actuellement à disposition, à l'avenir remplaçant du commandant de l'étape de réunion à Olten.

Valais. — Le caporal Léon Gex-Fabry, de Val d'Illiez, est nommé lieutenant d'infanterie.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.